

Image not found or type unknown



## Erreur dans ma Facture d'eau

Par **sam01**, le **25/07/2013** à **11:22**

depuis la mise en place de nouveau compteur d'eau, ma consommation facturée est de 0m3 alors que j'habite dans le logement, la pose du nouveau compteur a été réalisé le 20/10/2011 est ma consommation depuis est de 203m3,

A la dernière facture j'ai envoyé un courrier en expliquant que je devrais être débiteur et non créancier, ils m'ont simplement renvoyé le chèque en me disant que j'étais créancier. Que dois-je faire, dois-je continuer à ne pas régler ? et quand ils vont régulariser combien vais-je devoir payer ?

Sur combien d'années peuvent-ils revenir en arrière sur des erreurs de factures ?